

## POLITIQUE SECTORIELLE : HYDROCARBURES

Aucun service ou financement ne sera apporté par le Crédit Mutuel Océan aux entreprises dont les activités sont liées aux hydrocarbures non conventionnels.

Actualisée en décembre 2022



### OBJECTIF

Cette politique a pour objet de définir les règles encadrant les financements et les services bancaires vers des entreprises dont les activités ont des impacts négatifs sur la société, sur l'environnement et plus spécifiquement celles en lien avec le secteur des hydrocarbures (pétrole et gaz).

### CONTEXTE

Le rapport du Giec (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) d'avril 2022 indique : « pour limiter la hausse des températures 1,5°C en moyenne d'ici la fin du siècle, il faut réduire les émissions mondiales de CO2 de moitié d'ici 2050 par rapport aux niveaux actuels. »

Le Groupe Crédit Mutuel s'inscrit dans cette démarche, et s'engage notamment par son adhésion, depuis 2019, aux Principes pour une Banque Responsable (PRB) et depuis 2021, à la Net Zero Banking Alliance (NZBA).

Aussi, le Crédit Mutuel Océan en tant que fédération affiliée au Groupe Crédit Mutuel entend prendre en considération les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'ensemble de ses activités.

Il place donc la RSE au cœur de son plan stratégique et agit non seulement pour réduire son empreinte carbone, mais aussi pour accompagner les acteurs de son territoire dans une transition vers une économie bas carbone.

Les activités pétrolières et gazières peuvent se dérouler dans des environnements opérationnels complexes, dans des lieux isolés et dans des pays dont les systèmes de gouvernance sont fragiles. Elles peuvent également avoir un impact sur les populations locales et nécessitent une diligence accrue dans la gestion des risques environnementaux et sociaux.

A ce titre, il entend respecter les standards environnementaux et sociaux les plus stricts concernant son offre de services bancaires et de financements au secteur du pétrole et du gaz.

L'énergie est au cœur de l'économie et constitue un secteur où il faut prioritairement agir pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris (COP21 de 2015).

Les défis de la transition énergétique sont particulièrement forts pour les acteurs du secteur du pétrole et du gaz. L'atteinte des objectifs d'augmentation de la demande en énergie décarbonée nécessite d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables avec une mobilisation accrue des ressources minérales.

### ENJEUX

- Adapter les pratiques commerciales du Groupe CMO à l'Accord de Paris de 2015.
- Agir pour limiter le réchauffement climatique, préserver la biodiversité et l'environnement.
- Contribuer à réduire la part d'énergie fossile dans le mix énergétique mondial, comme s'y est engagée la place financière de Paris le 2 juillet 2019.
- Encadrer les financements vers des activités ou projets des entreprises ne respectant pas les critères citoyens et environnementaux du CMO.
- Réduire son empreinte carbone et tendre vers la neutralité carbone de ses portefeuilles.
- Développer les financements vers des activités durables limitant leur impact climatique.

### CHAMPS D'APPLICATION

#### Entités du Groupe CMO concernées

Cette politique s'applique à l'ensemble du Groupe CMO y compris sa filiale « Océan Participations »

### Périmètre financier

Les activités concernées par cette politique sectorielle sont les suivantes :

- Financements bancaires
- Gestion pour compte propre ou compte de tiers
- Activités d'investissement des entités d'assurance du Groupe Crédit Mutuel

Le CMO exerce son devoir de vigilance en matière de conseils auprès de ses clients et parties prenantes.

A la date de mise à jour de cette politique, le CMO n'est pas exposé sur les hydrocarbures non conventionnels (aucun encours). Cette politique sectorielle concerne les futurs investissements ou financements.

### Périmètre géographique

Bien que banque majoritairement à territoire local, le CMO entend appliquer cette politique pour toute activité quelle que soit son implantation géographique (monde entier).

### Parties prenantes en lien avec les hydrocarbures

Cette politique s'applique aux entreprises et projets concernant :

- L'exploitation du pétrole et du gaz (conventionnels et non conventionnels).
- L'exploration, le forage, le développement et l'exploitation du champ, les infrastructures de transport, le raffinage, la liquéfaction...

## IDENTIFICATION DES ÉMETTEURS CIBLÉS PAR CETTE POLITIQUE

Les plus gros émetteurs ciblés par cette politique sont identifiés au moyen de la liste Global Oil and Gaz Exit List (GOGEL), publiée sur le site de URGEWALD.

Ces critères sont à disposition de l'ensemble des acteurs du CMO (Salariés et Administrateurs) dans le portail de documentation.

Pour les autres émetteurs, se référer au chapitre « Evaluation du système de gestion des clients »

## CRITÈRES D'EXCLUSION

### Hydrocarbures non conventionnels

Définition : « hydrocarbures piégés dans des formations rocheuses peu perméables nécessitant pour leur extraction, le recours à des procédés de fracturation hydraulique ou chimique » tels que :

- Pétrole de schiste, gaz de schiste, liquides et gaz de réservoir étanche avec procédé d'extraction par fracturation.
- Sables bitumineux
- Méthane houiller
- Pétrole extra-lourd maintenance, démantèlement...
- Hydrates de méthane.
- Toute exploitation offshore en très grande profondeur ou contenus dans l'Arctique

EXCLUSION

### Le pays hôte où sont situées les installations d'extraction se trouvant dans la situation suivante :

- Fait l'objet de sanctions ou de procédures de sanctions prises par les autorités françaises, européennes ou internationales dans le domaine concerné
- N'adhère pas à la Norme ITIE (Initiative pour la transparence dans les industries extractives)
- Ne satisfait pas aux réglementations et conventions internationales en vigueur
- Se situe dans une zone de conflit armé actif.

EXCLUSION

Aucun financement et service bancaire ne seront apportés par le CMO aux entreprises dont les activités sont liées aux hydrocarbures non conventionnels selon les critères cités ci-dessus.

## CRITÈRES D'AUTORISATION SOUS CERTAINES CONDITIONS

### Hydrocarbures conventionnels

Définition : « Hydrocarbures formés en grande profondeur, au niveau de la roche-mère et, qui ont migré, du fait des pressions élevées vers une roche poreuse et perméable appelée réservoir. Ces combustibles sont faciles à extraire par simple forage vertical et pompage ».

Le projet faisant l'objet du financement devra notamment respecter les conditions suivantes :

- Appliquer les Principes de l'Equateur ou les règles édictées par la Banque Mondiale.
- Respecter des normes de performances en matière de durabilité environnementale et sociale, ou des directives environnementales, sanitaires et sécuritaires générales (groupe de la Banque Mondiale).

## ÉVALUATION DU SYSTÈME DE GESTION DES CLIENTS

### Entrée en relation

Une décision d'entrée en relation avec une nouvelle contrepartie incluse dans le périmètre de cette politique et ce dans le cadre strict des critères d'autorisation ci-dessus ne pourra être prise qu'après une analyse détaillée des activités du client dans le secteur des hydrocarbures.

Dans le cas d'une divergence significative entre les politiques du client et celles du Groupe CMO, le dossier sera étudié selon les processus décisionnaires en place et remonté pour avis au Comité de Crédits Fédéral (CCF).

### Financement de nouveaux projets

La décision d'octroi d'un financement à un client, dans le cadre strict des critères d'autorisation ci-dessus, ne pourra se prendre qu'à l'issue d'une analyse détaillée du projet.

Dans le cas d'une divergence significative entre les politiques du client et celles du Groupe CMO, le dossier sera étudié selon les processus décisionnaires en place et remonté pour avis au Comité de Crédits Fédéral (CCF).

## DATE DE MISE EN ŒUVRE

Cette politique sectorielle s'applique à compter de sa date de publication.

Elle pourra faire l'objet de révisions chaque fois que le Groupe le jugera nécessaire ou selon les évolutions législatives et réglementaires.

## COMMUNICATION DE LA POLITIQUE ET SUIVI

Cette politique sectorielle fait partie intégrante du Référentiel Engagement du Groupe.

L'ensemble des parties prenantes du CMO pourront en prendre connaissance car elle est publiée sur le site internet du Groupe sur la page consacrée aux rapports annuels.

Les expositions liées au secteur des hydrocarbures sont présentées régulièrement aux instances de gouvernance du CMO. Elles font partie intégrante de la Déclaration de Performance Extra-Financière.

L'application de la politique est contrôlée par les mécanismes de contrôles internes du Crédit Mutuel Océan.